

# **CONSEIL MUNICIPAL DE ROFFIAC**

*( compte rendu Presse - séance du 15 avril 2015 )*

## **I- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015**

Dans le contexte de crise que nous connaissons, et ce afin de ne pas alourdir la charge de l'imposition locale dans le budget des ménages, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux communaux pour 2015.

## **II- Vote des budgets primitifs 2015 (Budget principal -Service Eau et assainissement- Lotissement Les Breuils)**

Le budget principal s'équilibre entre dépenses et recettes pour un montant de 1.013.542,88 € dont :

Section Fonctionnement : 451.817,99 €

Section Investissement : 561.724,89 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et votant à mains levées, adopte le budget primitif 2015 «Budget principal de la commune » par 13 voix pour et une abstention .

- Concernant le budget de l'Eau et Assainissement, celui-ci s'établit à 176.719,15 € réparti entre :

Section Exploitation : 106.870,70 €

Section Investissement : 69.848,45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et votant à main levée, adopte le budget primitif 2015 « Eau et Assainissement » à l'unanimité des membres présents.

- Budget Lotissement Les Breuils : le montant total de 812.817,89 € se décline comme ci-après :

Section Fonctionnement : 530.275,31 €

Section Investissement : 282.542,58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et votant à main levée, adopte le budget primitif 2015 « Lotissement Les Breuils » à l'unanimité des membres présents.

## **III- Mode d'utilisation de la cantine.**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que lors du Conseil d'école du 07 avril 2015 à Andelat, des parents d'élèves ont sollicité la municipalité de Roffiac, au sujet du fonctionnement de la cantine. Elle laisse la parole à Monsieur Berger, Adjoint au maire, présent lors de cette réunion.

Ce dernier expose à l'assemblée que certains parents, après s'être rendus inopinément, le vendredi 03 avril dans les locaux de la cantine au moment du service, ont évoqué les problèmes suivants:

- Après un chronométrage des plages horaires des deux services, chacun de 30 minutes, les personnes ont estimé que le temps des repas des deux services étaient trop réduit.

- La répartition des groupes, selon eux, n'est pas cohérente, le premier service concentrant la grande section et le cours préparatoire, le deuxième service les cours moyens 1 et 2 ; ils sollicitent un mixage entre les petits et les grands.

- Ils suggèrent que l'emplacement de la cantine conviendrait mieux dans la salle polyvalente.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir discuté, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité,

décident de maintenir la durée des repas à 30 minutes par service ne voyant pas la possibilité d'allonger le temps de restauration au delà de ce seuil.

Concernant la répartition des groupes, il est convenu que dès la rentrée scolaire d'avril, les élèves petits et grands seront mélangés dans les deux services et cela dans le cadre d'une période expérimentale. Selon les résultats, il sera décidé de la suite à donner. Enfin, pour ce qui est de l'utilisation de la salle polyvalente pour la cantine, l'ensemble des membres du Conseil municipal s'oppose formellement à cette demande.

#### **IV- Résultat du vote du 12 avril relatif à la consultation des membres de la section de Védernat.**

Suite au vote des membres de la section de Védernat concernant la demande d'acquisition d'une parcelle de terrain par Mme Sylvie Deconquand et Mr Frédéric Hugon, agriculteurs à Védernat, Madame le maire fait connaître les résultats du vote :

Inscrits : 42

Votants : 23

Oui : 16 Non : 7

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 11(onze) voix pour et 1 (une) abstention ( Mme Annie Nicolas absente, représentée par Mr Michel Allo et Mr Rémy Saint-Léger, membres de la section mais également membres du Conseil municipal ne participant pas à la délibération)de poursuivre le projet et de solliciter Monsieur le Sous-Préfet à statuer sur la vente de cette parcelle

#### **V- Résultat du tirage au sort concernant la vente d'herbe aux Breuils .**

Pour la coupe de l'herbe du terrain des Breuils, un tirage au sort a été effectué le dimanche 12 avril . Mr Delpuech Manuel gérant du Gaec des Rochettes et demeurant à Liozargues de Roffiac a été désigné bénéficiaire.Un contrat d'occupation précaire pour la période du 15 avril au 15 octobre 2015 a donc été établi sur une base locative de 750 € .

#### **VI- Utilisation du Compte épargne-temps ( CET) par le personnel**

Suite au courrier d'un employé municipal concernant l'utilisation des jours de RTT et après discussion, le Conseil Municipal, après délibération ( 9 voix pour 5 jours et 3 voix pour 10 jours- 2 voix manquantes, celles d'un conseiller et de son mandataire, absent au moment du vote ) plafonne pour 2015, le paiement à hauteur de 5 jours de RTT, les autres jours étant récupérables. Il est convenu que ce quota pourra être révisé chaque année.